

République Démocratique du Congo

ORDRE DES PHARMACIENS

CONSEIL NATIONAL

Ordonnance-Loi n°91-018 du 30 mars 1991



Membres du Bureau :

KABEYA MUKENDI Faustin Président

PANZU MAVWANDA Glorry Vice-président

LUMEMBE NUMBI Nicolas Secrétaire

PALUKU SANDALO Cyrille Secrétaire Adjoint

TSHIBONGE LEMBA Cynthia Trésorière

Membres du Conseil :

Section A

Ph. KABEYA MUKENDI Faustin

Ph. KAKULE ISSE MULIPI B.

Ph. KALENGA KAMBELEMBELE

Ph. MANTENDA TINGU

Ph. MAZOMBE MUHEMEDI

Ph. MUJINGA BIBI Monique

Ph. NGOYA KALETA Agnès

Ph. TSHIBONGE LEMBA Cynthia

Section B

Ph. BAEBINO KALIKPETE Alexis

Ph. BULULU KASANDA Robert

Ph. MUKENDI TSHIMANKINDA F.

Ph. NZENGO NVELO Sébastien

Section C

Ph. LUMEMBE NUMBI Nicolas

Ph. PALUKU SANDALO Cyrille

Ph. SHAMASHANGA KWETE L.

Section D

Ph. KAHAMBWE TAMBWE J.L.

Ph. MBALA MWANISHA Jean

Ph. NGALULA MBIANZU Astrid

Ph. PANZU MAVWANDA Glorry

Communiqué Officiel

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens de la République Démocratique du Congo suit avec la grande attention, l'évolution de la pandémie du Coronavirus dans notre pays. Il note avec satisfaction, l'intérêt que manifestent ses membres dans la recherche de la solution tant attendue par toute la communauté nationale au travers de différentes recettes, fruits de leurs recherches.

Cependant, autant le Conseil salue toutes ces initiatives et encourage ses membres à s'invertir davantage dans la recherche, autant il tient à rappeler une fois de plus aux uns et autres, l'obligation qu'ils ont de se conformer scrupuleusement à la procédure de mise en œuvre de tout médicament afin d'éviter toute confusion et tout dérapage.

Il s'agit notamment:

- 1. De faire la différence entre un médicament et un candidat médicament. Le premier dispose d'une autorisation de mise sur le marché (A.M.M) alors que le second doit requérir l'avis du Comité d'Ethique pour des essais cliniques éventuels à l'issue desquels, il sera soumis à la procédure d'homologation pour l'obtention de son A.M.M avant toute commercialisation et toute publicité du reste orientée uniquement vers les prescripteurs;
- 2. D'avoir à l'esprit à tout moment, l'engagement pris par chacun d'entre nous lors de la prestation de notre serment de Galien;
- 3. De tout faire pour éviter les canaux de communications non scientifiques parmi lesquels les réseaux sociaux et dans une certaine mesure, les médias à sensation.

Le Conseil invite instamment, tous les Conseils provinciaux à faire respecter par tous leurs membres, le prescrit du Code d'éthique et de déontologie pharmaceutique et d'interpeler à la Chambre de discipline, tous ceux qui ne s'y conformeront pas.

Il y a urgence!

Fait à Kinshasa, le 2 4 AVR 2020

Pour le Bureau du Conseil National

Ph. LUMEMBE NUMBI Nicolas

Secrétaire CNOP_A0237/85 Ph. KABEYA MUKENDI Faustin

Président CNOP 0254/86

Ordre des Pharmaciens Conseil National 78, avenue de la Victoire; place Kimpued 2a.

Commune de Kasa-vubu, Ville de Kinshasa, République Démocratique du orgo
Site web www.ordredespharmaciens-rdc.org, Email: ordrepharmrdc@gmail.com
Contact@ordredespharmaciens-rdc.org
Compte Bancaire FBNBANK: N°0022080000073

Secrétaire National

Nicolas NUMBI LUMEMBE Tél. :+243 81 50 31 633

89 70 27 564 nicolaslumembe@gmail.com Serrétaire Permanent

Histone NTANGU BILO Tél. :+243 82 34 75 404 89 18 11 517 histonebilo21@gmail.com

Président National

Faustin MUKENDI KABEYA Tél. :+243 81 81 00 740 99 99 35 725 santemetre@yahoo.fr